

LES DIFFICULTÉS DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE S'AMPLIFIENT AVEC LES CRISES ÉCONOMIQUES



© CRDM ministère

Des crises financières successives augmentent les déficits annuels et le niveau de la dette de la Sécurité sociale

1993-1996 : une première crise de financement de grande ampleur

De 1993 à 1995, la récession entraîne une baisse des recettes en raison de l'activité économique ralentie. En 1995, le déficit - soit l'excédent des dépenses sur les recettes d'une année - culmine à 65 milliards de francs. Le plan Juppé de 1995 vise à rétablir l'équilibre financier du système.

Les années 2000 : l'accroissement des déficits de la Sécurité sociale

À partir de 2002, la masse salariale connaît une progression ralentie qui affaiblit la croissance des recettes. Le taux de progression des dépenses s'accélère. En 2004, l'assurance maladie connaît un déficit record de 12 milliards d'euros. À partir de 2005, l'assurance vieillesse redevient déficitaire.

Depuis 2008 : une crise économique et financière qui pèse sur les comptes de la Sécurité sociale

Une nouvelle crise de recettes s'ajoute à la crise de dépenses des années 2000. Le financement de la Sécurité sociale subit les conséquences de la crise des *subprimes*. En 2009, la masse salariale du secteur privé diminue et les prélèvements sur les revenus du capital reculent fortement. En conséquence, les recettes de la Sécurité sociale stagnent (+0,5 % en 2009). Le Fonds de solidarité vieillesse accuse, lui aussi, un déficit important : 28 milliards d'euros en 2010. Depuis 2011, des plans de redressement successifs sont mis en œuvre pour résorber le niveau des déficits.

La Caisse d'amortissement de la dette sociale - CADES - est créée en 1996 pour gérer la dette de la Sécurité sociale

La mission de la Cades est de financer et d'éteindre la dette sociale cumulée du régime général de la Sécurité sociale pour les exercices 1994 à 2018. Elle refinance des dettes à court terme en dettes à moyen et long termes. Elle lève également des fonds à court terme pour l'Accoss.

La gestion parallèle de la dette de l'État et de la dette sociale a permis de transformer la dette à court terme en horizon plus long. Plus de 45 % de la dette accumulée depuis 1996 seront amortis à la fin de l'année 2015.

La dette reprise cumulée entre 2006 et 2015 s'élève à 236,7 milliards d'euros. Plus de 46 % ont été remboursés soit près de 110 milliards d'euros.

L'horizon de l'extinction de la dette sociale a été progressivement reporté à 2025 malgré la mise à contribution de nouvelles ressources issues du Fonds de réserve des retraites, de la Contribution sociale généralisée et de la taxe sur les revenus du capital.

Depuis 1996, les transferts de dette ont été renouvelés. Ce qui a nécessité un allongement de l'horizon d'amortissement et la mobilisation anticipée des réserves du Fonds de réserve des retraites.

La Cades est contrainte d'emprunter de manière accrue sur les marchés financiers internationaux à plus long terme pour lisser la dette sociale.

- Ces crises amènent également à des renforcements de l'organisation et du contrôle :
- vote par le Parlement des lois de financement de la Sécurité sociale depuis 1996, qui définissent l'équilibre annuel des dépenses et recettes ;
 - renforcement du rôle de l'objectif national des dépenses d'assurance maladie, depuis 2004, qui encadre les dépenses prises en charges par les assurances maladie obligatoire et complémentaire ;
 - création d'un Haut Conseil pour l'avenir de l'assurance maladie en 2004, qui suit le respect de l'Objectif national des dépenses d'assurance maladie (Ondam) et propose des mesures en cas de dépassement ;
 - certification des comptes par la Cour des comptes depuis 2006.

« Les efforts constants de maîtrise et d'équilibre des comptes sociaux dans un contexte de crises successives. »



© CRDM ministère



© CRDM ministère



© CRDM ministère